ASSOCIATION V.M.L

2 Ter Avenue de France
91300 MASSY

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017

PHILIPPE DELAHAYE
38 rue de la Convention
94270 – LE KREMLIN BICETRE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

V.M.L
2 Ter avenue de France
91300 MASSY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux adhérents de l'association,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association VAINCRE LES MALADIES LYSOSOMALES (V.M.L) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donne une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS DE L'ASSOCIATION

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait au KREMLIN BICÊTRE,
Le 25 avril 2018

Philippe DELAHAYE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	13 074	12 803	272	627
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	84 971	78 766	6 205	1 032
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 350		7 350	7 204
	TOTAL (I)	**105 395**	**91 569**	**13 826**	**8 863**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	14 754		14 754	18 609
	Autres créances	42 098	4 350	37 748	97 969
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 005 724		1 005 724	851 318
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	16 465		16 465	15 795
	TOTAL (II)	**1 079 041**	**4 350**	**1 074 691**	**983 691**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 184 436**	**95 919**	**1 088 517**	**992 553**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			7 350	7 204
	(3) dont à plus d'un an				

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

ACCIS AUDIT

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

Bilan Passif

		31/12/2017	31/12/2016
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	136 365	136 365
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	465 423	489 879
	Report à nouveau	42	42
	Résultat de l'exercice	51 917	(24 456)
	Total des fonds propres	**653 747**	**601 830**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	**653 747**	**601 830**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 524	65 401
	Dettes fiscales et sociales	130 745	133 431
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	233 500	191 890
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**434 769**	**390 723**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 088 517**	**992 553**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	51 917,11	(24 455,61)
(1) Dont à moins d'un an	434 769	390 723
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

ENGAGEMENTS DONNES

ACCIS AUDIT

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

Compte de Résultat

		31/12/2017	31/12/2016
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	274 370	272 241
	Prestations de services	33 736	32 290
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	200 280	233 231
	Dons	744 057	663 099
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	60	7
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**1 252 503**	**1 200 868**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	207 331	209 649
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	403 237	375 029
	Impôts, taxes et versements assimilés	26 517	29 451
	Rémunération du personnel	278 195	279 760
	Charges sociales	123 762	129 194
	Subventions accordées par l'association	160 194	198 780
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 114	5 564
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	70	10
	Total des charges d'exploitation	**1 201 420**	**1 227 437**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**51 083**	**(26 569)**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	2 201	3 049
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**2 201**	**3 049**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**53 285**	**(23 521)**
	Produits exceptionnels	2 528	
	Charges exceptionnelles	3 512	506
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(984)**	**(506)**
	Impôts sur les sociétés	384	429
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	**1 257 233**	**1 203 917**
	TOTAL DES CHARGES	**1 205 316**	**1 228 372**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**51 917**	**(24 456)**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
[illegible] rue de la Convention
[illegible] LE KREMLIN BICETRE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 088 517** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 257 233** euros et un total **charges** de **1 205 316** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **51 917** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999

la loi n° 83 353 du 30 Avril 1983

le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Projets Associatifs et Fonds Dédiés

- Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'Association pour réaliser l'objet social. Le projet associatif est affecté en réserves libres : compte 1068... autres réserves (dont réserves pour projet associatif) .

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

- Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent , à la clôture de l'exercice, la partie des ressources , affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Il n'y a pas de stocks ni d'en cours au 31 décembre 2016.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 décembre 2016, l'Association VML ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

Engagements de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 17 583 €.
La méthode appliquée est définie par la norme comptable IAS n°19 révisée par la norme FAS87.
Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.
Les hypothèses pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Age de la retraite : 65 ans
- Modalités de calcul conformes à la convention collective des Centres Sociaux et Socioculturels
- Dernière table de mortalité établie par l'INSEE
- Application d'un taux de rotation du personnel faible
- Critère d'actualisation : 4.60 %
- Taux de charges fiscales et sociales : 45% selon le mode de départ.

Ce montant n'est pas comptabilisé.

Participation des Bénévoles

Le chiffrage des travaux faits par les bénévoles n'est pas valorisé, sachant que leur participation est significative.

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	12 768		306			13 074
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**12 768**		**306**			**13 074**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	43 889					43 889
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	34 456		6 626			41 083
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**78 345**		**6 626**			**84 971**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	7 204		145			7 350
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 204**		**145**			**7 350**
	TOTAL	**98 317**		**7 078**			**105 395**

ACCIS AUDIT

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
[illegible] de la Convention
[illegible] KREMLIN BICETRE

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	12 141	661		12 803
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**12 141**	**661**		**12 803**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	43 616	272		43 889
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	33 697	1 485	304	34 878
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**77 313**	**1 757**	**304**	**78 766**
	TOTAL	**89 455**	**2 419**	**304**	**91 569**

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Réserves des plus-values nette d'actif				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	3 838	512		4 350
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**3 838**	**512**		**4 350**
	TOTAL GENERAL	**3 838**	**512**		**4 350**

Dont dotations et reprises	- d'exploitation		
	- financières		
	- exceptionnelles	512	

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Paris
28, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

Créances et Dettes

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 350	7 350	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	14 754	14 754	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	8 869	8 869	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	112	112	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	7 589	7 589	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	25 529	25 529	
	Charges constatées d'avances	16 465	16 465	
	TOTAL DES CREANCES	**80 667**	**80 667**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	70 524	70 524		
	Personnel et comptes rattachés	35 305	35 305		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 094	78 094		
	Impôts sur les bénéfices	346	346		
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 778	1 778		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 221	15 221		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	233 500	233 500		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**434 769**	**434 769**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
33, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2017
Total des Charges à payer		**306 650**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**7 749**
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	7 749	
Dettes fiscales et sociales		**66 170**
CONGES A PAYER	32 305	
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	3 000	
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	1 740	
CHARGES SOCIALES S/C.A P.	18 930	
ETAT AUTRES CH. A PAYER	5 895	
FORMATION CONTINUE	4 299	
Autres dettes		**232 732**
SUBV ET BOURSES A PAYER	232 732	

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période		Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				**16 465**
Loyer 1er Trimestre	01/01/2018	31/03/2018	10 772	
Assurance	01/01/2018	31/12/2018	535	
Abonnement NEOBE	01/01/2018	31/12/2018	520	
Abonnement DALLOZ	01/01/2018	31/12/2018	230	
NEOPOST	01/01/2018	31/12/2018	3 642	
Maintenance XEROBOUTIQUE	01/01/2018	31/12/2018	209	
EUDONET	01/01/2018	31/01/2018	506	
Abonnement gazette santé social 2018	01/01/2018	31/12/2018	52	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				**16 465**

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés Cf.état Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels Cf.état Dons manuels				
Total				
Legs et donations Cf.état Legs et donations				
Total				
TOTAL				

[illegible] DELAHAYE
[illegible] Comptes
[illegible] Régionale de Paris
[illegible] Convention
[illegible] BICETRE

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réal sur nouvelles ress affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
NEANT				
Totalisation				

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

Legs et donations

Ressources provenant de la générosité du public Legs et donations	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réal sur nouvelles ress affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
NEANT				
Totalisation				

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	136 365			136 365
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	42			42
Résultat de l'exercice	(24 456)	76 373		51 917
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecrats de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	**111 951**	**76 373**		**188 324**

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

ANNEXE - Elément supplémentaire

Tableau Réserve Projet Associatif

RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Projet Associatif Recherche	148 620		-24 456		124 164
TOTAL	152 262		**3 642**		**148 620**

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	31/12/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	4	
	Professions intermédiaires		
	Employés	2	
	Ouvriers		
	TOTAL	**6**	

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
38, rue de la Convention
94270 LE KREMLIN BICETRE

ASSOCIATION V.M.L

2 Ter avenue de France
91300 MASSY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017

PHILIPPE DELAHAYE
38 rue de la Convention
94270 – LE KREMLIN BICETRE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ASSOCIATION V.M.L
2 Ter avenue de France
91300 MASSY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code du commerce.

Fait au KREMLIN BICÊTRE,
Le 25 avril 2018

Philippe DELAHAYE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris